



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 28**

**Convention avec les associations percevant une subvention excédant 23.000 euros**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001, il convient de passer convention avec les associations qui perçoivent une subvention communale excédant 23 000 euros.

**Le conseil municipal Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,**

**Autorise** le maire à signer, pour l'année 2023, une convention avec les associations qui perçoivent une subvention communale excédant 23 000 euros. Il s'agit des associations suivantes :

- L'Etoile Sportive Contoise, afin de favoriser ses actions dans le domaine de l'apprentissage du football.
- Polysonance, pour organiser le marché de Noël, gérer le bureau d'accueil et apporter un support aux associations contoises ainsi que programmer et organiser les spectacles non communautaires.
- Le Sagittaire, afin de favoriser les actions d'apprentissage d'activités sportives, culturelles et de loisirs, organisées en direction des enfants et des adultes à un tarif à la portée de tous.
- Agriculture et Environnement, en tant qu'association dont les actions prolongent la politique municipale de prévention contre les risques d'incendies et de promotion des produits agricoles du terroirs.
- Polysonance, pour l'aider à organiser le "Festival Païoun Ven", durant les mois de juillet et août 2023, action qui prolonge la politique artistique et culturelle de la commune.

Lesdites conventions sont annexées à la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de votants : 15*

*Nombre de présents : 26*

*Pour : 15*

*Nombre de représentés : 3*

*Contre : 0*

*Ne prenant pas part au vote : 14*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE